



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.48/03
8 mai 2015

48^e réunion du Conseil
2-4 juin 2015
Washington
Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT DE SUIVI ANNUEL (2014)
PARTIE II

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.48/03 intitulé *Rapport de suivi annuel (2014) : Partie II*, le Conseil se félicite de cette évaluation. Il demande au Secrétariat du FEM de poursuivre ses efforts d'amélioration de ce compte rendu des résultats obtenus.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le Rapport de suivi annuel (RSA) est une évaluation du portefeuille actif du FEM et est présenté en deux parties au Conseil. La partie I donne un aperçu des projets du portefeuille en cours d'exécution et est présentée au Conseil à sa réunion d'automne, peu de temps après la clôture de l'exercice. La partie II, soumise au Conseil à sa réunion de printemps, présente une analyse plus approfondie des résultats obtenus, des acquis et des enseignements tirés des projets actifs, plus particulièrement de ceux arrivés à mi-parcours ou parvenus à leur achèvement.

2. Le présent rapport repose sur les résultats et les acquis présentés dans les documents liés aux projets que le Secrétariat a reçus pendant l'exercice 14, à savoir les données fournies par les outils de suivi des domaines d'intervention, les Examens de l'état d'avancement des projets, les Évaluations à mi-parcours et les Rapports de fin d'exécution ou d'évaluation finale des projets en cours d'exécution dans chacun des domaines d'intervention. L'évaluation de l'exercice 14 porte sur 120 projets au total (1 datant de FEM-2, 27 de FEM-3, 85 de FEM-4 et 7 de FEM-5). Cette cohorte se compose de 73 projets arrivés à mi-parcours et de 47 projets en fin d'exécution, dans l'ensemble des domaines d'intervention. La liste des projets examinés fait l'objet de l'annexe 1.

3. Cette évaluation présente plusieurs exemples de projets financés par le FEM qui contribuent directement à influencer les politiques publiques, transposent les pratiques de référence à plus grande échelle, mobilisent des financements et internalisent les méthodes de référence. La synthèse et les conclusions de cette évaluation sont présentées dans les quatre chapitres suivants : Le *Chapitre 1* expose les résultats des projets par domaine d'intervention. Le *Chapitre 2* fait ressortir les acquis, tous domaines d'intervention confondus, mettant l'accent sur les enseignements tirés des actions qui visent à avoir des impacts à grande échelle, favoriser l'innovation, supprimer les entraves aux investissements du secteur privé, promouvoir l'intégration et les effets positifs multiples, et soutenir l'adaptation et la résistance au changement climatique. Le *Chapitre 3* est consacré à l'effort d'internalisation de la parité des sexes et de mobilisation de la société civile et des peuples autochtones. Le *Chapitre 4* présente une analyse préliminaire du Programme de microfinancements du FEM, des financements de l'action climatique et des projets en retard.

Résultats par domaine d'intervention

4. La cohorte de projets a été analysée par domaine d'intervention (diversité biologique, changements climatiques – volets atténuation et adaptation –, eaux internationales, dégradation des sols, gestion durable des forêts, produits chimiques et déchets) afin d'évaluer le degré de réalisation des objectifs des stratégies dans les domaines d'intervention pendant les différents cycles de reconstitution des ressources du FEM.

Diversité biologique

5. Dans ce domaine d'intervention, la cohorte examinée comporte 23 projets qui visent à atteindre les deux principaux objectifs des stratégies pour FEM-3, FEM-4 et FEM-5, à savoir *renforcer la viabilité des dispositifs d'aires protégées* (14 projets) et *prendre systématiquement en compte la biodiversité dans les paysages terrestres et marins et les secteurs d'activité économique* (9 projets).

6. Les outils d'évaluation de l'efficacité des aires protégées (METT) permettent de juger de la viabilité à long terme de ces zones. Lors de l'évaluation à mi-parcours ou de l'évaluation finale

des projets pendant l'exercice 14, les notes METT (efficacité de la gestion) s'étaient améliorées sur 98 % de la superficie des 53 aires protégées, soit 5,6 millions d'hectares sur 5,7 millions d'hectares. Pour les 2 % restants, les notes METT étaient en baisse lors de l'évaluation à mi-parcours.

7. Dans les projets d'internalisation de la biodiversité, les interventions visaient à améliorer 26 politiques. Seize d'entre elles ont été évaluées à mi-parcours. Des progrès avaient été enregistrés sur l'échelle d'évaluation utilisée par le FEM pour 11 de ces 16 politiques (69 %). Pour 10 politiques, les résultats étaient les suivants au stade de l'évaluation finale : cinq en étaient encore au niveau 1, trois avaient atteint le niveau 3, une le niveau 5 et une le niveau 6¹.

8. Dans cette cohorte, les projets faisant état d'effets positifs de l'internalisation de la biodiversité via une gestion des ressources naturelles de meilleure qualité et respectueuse de la biodiversité couvraient 2,7 millions d'hectares. Toutefois, seuls 283 492 ha avaient été certifiés par le système d'homologation internationalement reconnu que le FEM utilise comme indicateur de substitution pour mesurer la préservation, la sauvegarde et/ou l'amélioration de la biodiversité dans les zones d'activités productives.

9. Les projets d'internalisation de la biodiversité couverts par le RSA de cette année rendent compte des impacts indirects attendus sur la biodiversité. D'après les rapports, les projets ont eu des impacts indirects sur 6,7 millions d'hectares, soit une superficie presque égale à celle sur laquelle le reste de la cohorte de projets du RSA de l'exercice 14 a eu des impacts directs, un résultat dans le droit-fil du précédent RSA, ce qui confirme que les impacts indirects peuvent être très importants.

10. L'internalisation de la biodiversité financée par le FEM s'applique à une mosaïque de paysages dont les sols sont affectés à de multiples usages, notamment les aires protégées. De ce fait, les projets dressaient aussi une liste des aires protégées ayant bénéficié de cette internalisation. Dans la cohorte du RSA de cette année, 18 aires protégées d'une superficie totale de 1,9 million d'hectares avaient profité de l'amélioration des modes de gestion des sols sur des zones adjacentes.

Atténuation du changement climatique

11. L'examen du sous-domaine d'intervention « atténuation du changement climatique » a permis d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre des projets à l'aide des trois indicateurs suivants : réduction directe des émissions de gaz à effet de serre, meilleure maîtrise de l'énergie et énergie produite à partir de sources renouvelables. Cette évaluation est réalisée à partir de documents relatifs à 25 projets, dont 15 à mi-parcours et 10 au stade de l'évaluation finale.

12. Les données communiquées à mi-parcours et en fin d'exécution des projets montrent que les investissements du FEM ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 64,61 millions de tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂e), au total. Pour replacer ce volume

¹ L'outil FEM de suivi de l'internalisation de la biodiversité évalue les progrès sur une échelle de 1 à 6, à savoir 1) mention faite de la biodiversité dans la politique sectorielle ; 2) mention faite de la biodiversité dans la politique sectorielle au titre d'une législation spécifique ; 3) adoption des textes d'application de la législation ; 4) réglementations en cours d'application ; 5) mise en application des réglementations ; 6) suivi par une tierce partie indépendante de la mise en application des réglementations. Une note de 6 suppose que les cinq niveaux précédents ont été franchis.

dans son contexte, il correspond à environ 13 % de l'objectif de réduction totale des émissions de GES que l'institution s'est fixé pour FEM-5.

13. Cette cohorte de projets a permis de tirer plusieurs enseignements. Dans un certain nombre de cas, on a constaté que la mise en place de cadres d'intervention et d'instruments de régulation propices avait permis de mobiliser le secteur privé, de promouvoir l'émergence de marchés innovants en s'attaquant aux obstacles techniques et financiers, et d'établir la faisabilité de cette approche par des projets pilotes. Les projets ont également montré comment un financement relativement faible du FEM pouvait servir de moteur à des actions de valorisation des énergies renouvelables et de promotion de la maîtrise de l'énergie en créant un environnement favorable à des investissements dans ces domaines. Toutefois, des contraintes ont aussi été mises en lumière. On a ainsi constaté que la conception des projets devait être adaptée au contexte institutionnel et aux capacités techniques des institutions concernées. Plusieurs projets ont cherché à exploiter les synergies entre le changement climatique et d'autres secteurs, encourageant une gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles dont les populations locales vivent, les aidant ainsi à protéger leurs moyens de subsistance tout en atténuant le changement climatique.

Adaptation au changement climatique

14. La cohorte de l'exercice 14 comporte 14 projets financés dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique ». Globalement, les résultats montrent que ces projets ont directement profité à plus de 1,1 million de personnes. Ils ont permis d'appliquer des modes de gestion résistant mieux aux chocs climatiques sur quelque 55 000 ha de zones d'activité productive et d'écosystèmes naturels. Ils ont aussi servi à former plus de 10 000 personnes à différents aspects de l'adaptation.

15. Plusieurs projets rattachés à la priorité « adaptation » ont montré l'applicabilité de modes d'intervention par lesquels des stratégies et mesures d'adaptation sont ou pourraient être mises en œuvre à grande échelle. Il s'agit par exemple de projets qui visent à intégrer des technologies de production résistant mieux aux chocs climatiques dans les chaînes de valeur de l'agroalimentaire et à montrer l'applicabilité de stratégies et mesures d'adaptation dans le cadre d'une gestion durable des bassins hydrographiques transnationaux. Le portefeuille de projets actifs comporte aussi des exemples concrets de la façon d'exploiter les synergies entre adaptation et effets positifs sur l'environnement mondial. Il existe en particulier des exemples probants de la façon dont le FEM a utilisé la priorité « adaptation » pour appuyer l'adaptation au changement climatique parallèlement à la gestion durable des sols et à la préservation de la biodiversité des paysages agricoles.

Dégradation des sols

16. Dans le domaine d'intervention « dégradation des sols », la cohorte du RSA de l'exercice 14 (partie II) se compose de 21 projets, dont 2 pour FEM-3 et 19 pour FEM-4. Dix-huit de ces projets concernent un pays en particulier (10 en Afrique, 6 en Asie et 2 dans la région Amérique latine et Caraïbes). Les trois projets restants sont de portée régionale, dont l'un à caractère transnational entre le Kirghizstan et le Tadjikistan, en Asie centrale.

17. Le degré de réalisation des objectifs est évalué à partir des grilles de résultats dans le domaine d'intervention pour FEM-3 et FEM-4. Il s'agit notamment des superficies faisant l'objet

d'une gestion durable des sols, des plans de gestion à de multiples échelles, du nombre de bénéficiaires et des effets positifs pour l'environnement de la planète.

18. Les données communiquées à mi-parcours et en fin d'exécution des projets montrent que les investissements du FEM ont permis d'appliquer un mode de gestion durable sur environ 1,2 million d'hectares de terres productives (agriculture, élevage extensif et forêts), dont 367 966 ha pendant FEM-3 et 780 998 ha pendant FEM-4. Ce résultat tient pour l'essentiel à la création d'un environnement propice à la gestion durable des sols par le jeu de politiques et de plans sectoriels, à l'élaboration de nouveaux cadres institutionnels et de nouvelles politiques publiques de gestion intégrée des écosystèmes et de préservation de la biodiversité, et à l'application de mécanismes d'incitation tels que la rémunération des services écosystémiques dans les bassins hydrographiques.

19. Du point de vue du développement, 904 220 personnes ont bénéficié des interventions du FEM, dont 735 000 en Afrique et 169 220 en Asie, selon les estimations des rapports des projets de la cohorte de l'exercice 14. Pour s'attaquer aux moteurs de la dégradation des sols, ces bénéficiaires jouent un rôle clé, renforcé par des politiques et des cadres institutionnels favorables, des capacités accrues et des mécanismes participatifs aux différents niveaux voulus. Tant en Afrique qu'en Asie, les projets associent les populations locales, les petits agriculteurs et les collectivités locales, acteurs clés d'un ensemble d'interventions à l'appui de la gestion durable des sols.

Gestion durable des forêts

20. Dans le RSA de cette année, le Secrétariat du FEM a examiné les premiers Examens de l'état d'avancement de cinq projets qui avaient fait appel au mécanisme d'incitation à la gestion durable des forêts mis en place pendant FEM-5. Aucun projet rattaché à ce domaine d'intervention n'est encore arrivé à mi-parcours ou en fin d'exécution.

21. Bien qu'il soit difficile de vérifier l'impact des interventions liées aux forêts pour des projets encore embryonnaires, mais s'inscrivant dans la durée, toutes les actions menées avaient contribué à lever les obstacles à la bonne exécution d'une gestion durable des forêts, notamment par des mesures de décloisonnement de la gestion des forêts et des sols. Les rapports de tous les projets font en effet état de progrès notables sur la voie de l'établissement et du maintien d'un dialogue et de modes de travail interministériels, parallèlement à l'inclusion de multiples niveaux de gouvernance – de l'échelon local à l'échelle nationale – dans les mécanismes de décision. Les projets montrent aussi que les populations locales ont été associées aux processus de gestion des forêts et des sols, ce qui aidera à avoir des effets positifs sur l'environnement mondial et à pérenniser ces acquis, grâce à une série de résultats dans les domaines de la biodiversité, de la dégradation des sols et du changement climatique.

Eaux internationales

22. Dans le domaine d'intervention « eaux internationales », la cohorte de l'exercice 14 se compose de 8 projets parvenus à mi-parcours et de 12 projets en fin d'exécution. Huit de ces projets contribuent à la préparation d'États des lieux transnationaux et de Plans d'action stratégique dans 30 pays, et deux accompagnent la mise en œuvre des Plans d'action stratégique convenus dans cinq pays.

23. La cohorte comprend des projets dont les rapports font état d'une nette réduction des facteurs d'agression. Les données communiquées à mi-parcours et en fin d'exécution montrent que la mobilisation d'un ensemble d'acteurs clés (industries, sociétés de service public et ONG) pour lutter contre la pollution d'origine terrestre et assurer une production moins polluante devrait permettre de réduire les charges de pollution ponctuelle sur la façade maritime du Rio Plata. De même, la collecte et le traitement des eaux usées ménagères dans la province de Shandong, en République populaire de Chine, se sont sensiblement améliorés.

24. En ce qui concerne la mise en œuvre des plans d'action stratégique, le domaine d'intervention « eaux internationales » contribue à l'élaboration, l'adaptation et l'application de différentes méthodes pour faire face aux agressions de l'environnement. Il s'agit par exemple de projets innovants de préparation aux inondations et de lutte contre l'eutrophisation pour faciliter l'élaboration et l'adoption de plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau, ou encore de l'appui à des projets révolutionnaires de production de macroalgues pour rétablir la biodiversité, fixer le carbone et créer des emplois (surtout pour les femmes).

Produits chimiques et déchets

25. La cohorte de l'exercice 14 se compose de neuf projets, dont un arrivé à mi-parcours et huit en fin d'exécution. L'examen du domaine d'intervention « produits chimiques et déchets » a permis d'évaluer ces projets sous l'angle de la gestion et de l'élimination des polluants organiques persistants ou POP (gestion et élimination des polychlorobiphényles ou PCB, réduction de la production inventaire de POP, suivi des POP et suppression progressive des substances nocives pour l'ozone).

26. Selon les rapports des projets, 167 tonnes d'équipements et de déchets contenant des PCB, et environ 5 000 tonnes de pesticides périmés, notamment à base de POP, ont été totalement détruites. Les projets du FEM promeuvent la mobilisation et les investissements du secteur privé, et accompagnent la mise au point et le transfert de technologies innovantes au moyen d'un renforcement des capacités.

27. L'investissement dans le secteur industriel visait initialement à améliorer la maîtrise de l'énergie et à réduire les émissions de GES. La réduction des rejets de POP a été une valeur ajoutée par le projet. De ce fait, des cofinancements importants ont été fournis par le secteur privé dans le cadre d'un accord de partenariat. En revanche, l'application des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales pour s'attaquer à l'incinération des déchets médicaux et à la combustion à l'air libre n'est pas à l'origine d'avantages économiques particuliers. Il faudra donc examiner et élaborer les incitations réglementaires et commerciales voulues pour appliquer les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales en prenant des mesures sectorielles pour tirer profit des avantages économiques potentiels de ces différentes activités.

Acquis transversaux

28. La présente section cherche à faire ressortir les acquis des actions qui, tous domaines d'intervention confondus, visent à : avoir des impacts à grande échelle, contribuant ainsi aux effets positifs sur l'environnement mondial, favoriser l'innovation, supprimer les entraves aux investissements du secteur privé, promouvoir l'exploitation des synergies, et soutenir l'adaptation et la résistance au changement climatique. Ces acquis sont riches d'enseignements sur la façon dont le rôle du FEM peut encore être renforcé pour en améliorer l'impact.

Avoir des impacts à grande échelle

29. Pour optimiser les chances d'avoir des effets positifs sur l'environnement mondial, il est crucial d'avoir des impacts à grande échelle. Le RSA de l'exercice 14 vient s'ajouter à la masse croissante d'informations établissant le rôle moteur du FEM à cet égard. La cohorte de cette année montre que la principale façon dont le FEM contribue aux impacts à grande échelle est de créer un environnement permettant de passer à l'échelle supérieure en facilitant la réalisation des réformes nécessaires, la mise en place des cadres institutionnels voulus à de multiples niveaux, la prise en compte systématique de la dimension environnementale mondiale dans les plans de développement, la planification intégrée et les investissements. Par exemple, les financements du FEM ont permis d'améliorer le cadre juridique et les politiques publiques afin d'appliquer une gestion durable des sols à grande échelle. Les mécanismes de participation qui associent tous les utilisateurs des terres et tous les intéressés ont été jugés importants à cet égard. De la même manière, l'intégration systématique de la biodiversité dans les politiques sectorielles accroît aussi les possibilités d'impact à grande échelle. Dans le cas de l'atténuation du changement climatique, la mobilisation du secteur privé à cette fin est favorisée par l'adoption de cadres d'intervention et d'instruments réglementaires favorables et par l'élimination des obstacles techniques et financiers à la création de marchés innovants.

Favoriser l'innovation

30. Le rôle moteur du FEM dans l'effort d'innovation aux niveaux national et local est clairement établi par plusieurs projets de la cohorte examinée cette année dans le RSA. Ces projets ont proposé des formules innovantes à ces différents niveaux dans les domaines de l'atténuation du changement climatique, de la gestion durable des sols et de la gestion des substances chimiques. Créer un marché de la maîtrise de l'énergie en renforçant le cadre réglementaire, en promouvant le recours au marché pour valoriser les énergies renouvelables et en levant les obstacles à la mise en valeur des énergies renouvelables non conventionnelles favorise l'innovation, car cela permet d'éliminer les entraves à la création de nouveaux produits et à la démonstration de leur applicabilité.

31. Le couplage des objectifs de développement et des priorités environnementales dans la gestion des zones d'activité productive ouvrent de nouvelles perspectives d'innovation pour la gestion durable des sols, les besoins de subsistance à satisfaire – eau, énergie, biocarburants, etc. – accélérant la généralisation de pratiques qui combattent aussi la dégradation des sols. S'agissant de la gestion des substances chimiques, le FEM a fait adopter une nouvelle technologie d'élimination des PCB sans combustion, a proposé un nouveau programme de gestion des données et a mis en place un système intégré de suivi des opérations de décontamination pour ces polluants en coordination avec les autorités locales.

Supprimer les entraves aux investissements du secteur privé

32. La cohorte de l'exercice 14 comporte des exemples d'élimination des entraves aux investissements du secteur privé. L'adoption de politiques publiques et d'instruments réglementaires favorables est une mesure jugée importante pour mobiliser davantage le secteur privé. Dans le domaine de l'atténuation du changement climatique, une série de projets sont parvenus à attirer les investissements du secteur privé et à faire adopter un cadre d'intervention porteur et des instruments réglementaires adéquats en confiant à des associations professionnelles locales le rôle d'organisme d'exécution des projets. En outre, une assistance

technique et financière a permis de renforcer la capacité du secteur privé local à investir dans la production à petite échelle d'électricité renouvelable. Un autre projet mené en coopération avec l'EATTA, une association professionnelle de la filière thé en Afrique de l'Est, est également parvenu à mobiliser des investissements pour trois petites centrales hydrauliques en Tanzanie, au Kenya et au Rwanda.

33. Dans le portefeuille des projets sur les POP, le secteur privé a beaucoup contribué à l'élimination des PCB dans le respect de l'environnement. Les avantages annexes que les sociétés retirent de la réduction simultanée des émissions de POP et de GES expliquent pour beaucoup la participation active du secteur privé à ces opérations.

Promouvoir l'intégration et les effets positifs multiples

34. La recherche de synergies est un aspect au cœur de la conception et de l'exécution des projets du FEM, notamment par l'intégration transsectorielle. L'accent mis sur les effets positifs pour l'environnement mondial implique de rechercher des synergies entre les composantes des écosystèmes chaque fois que possible, tout en minimisant les risques d'arbitrages négatifs. La cohorte de l'exercice 14 comporte des exemples de la façon dont les synergies sont exploitées dans la gestion du patrimoine naturel des zones d'activité productive, le recours à d'autres sources d'énergie pour atténuer le changement climatique et la promotion de moyens de subsistance à l'épreuve des chocs climatiques. La recherche de synergies dans la gestion du patrimoine naturel – sols, eau, biodiversité et biomasse – des terres productives est également un aspect prioritaire pour l'application d'une gestion durable des sols dans les projets de cette cohorte. En outre, l'intégration de la gestion durable des sols dans des programmes de développement plus larges sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté est une autre illustration de la recherche de complémentarités. L'intégration transsectorielle favorise également les synergies dans les systèmes de production.

Soutenir l'adaptation et la résistance au changement climatique

35. Outre les projets dont il a été rendu compte dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation », des projets financés dans d'autres domaines d'intervention ont eux aussi largement contribué à l'adaptation au changement climatique, proposant des approches innovantes pour répondre aux besoins d'adaptation de certains des pays et populations les plus vulnérables. Plusieurs projets montrent qu'une meilleure gestion des ressources naturelles joue un rôle crucial, aidant les pays et les populations les plus pauvres à s'adapter au changement climatique. Les investissements dans la gestion durable des sols, en particulier, ont beaucoup aidé à rendre les populations rurales moins vulnérables.

Internaliser la parité des sexes, et faire participer la société civile et les peuples autochtones

36. La réalisation du RSA a également permis d'analyser la prise en compte de la parité des sexes dans les projets du FEM, l'intégration des peuples autochtones dans ces projets, la

participation des organisations de la société civile et le fonctionnement du Programme de microfinancements.

Internalisation de la parité des sexes

37. Au total, 102 projets ont été passés en revue pour déterminer si leurs rapports présentaient des données sexospécifiques, ce qui s'est avéré être le cas de 57 d'entre eux, soit 56 %². C'est la troisième année qu'une analyse de ce type est effectuée, et une tendance claire semble se dégager : la part des projets dont les rapports prennent en compte la parité des sexes est en constante augmentation, passant de 24 % pendant l'exercice 11 à 25 % pendant l'exercice 12, à 44 % pendant l'exercice 13 et à 56 % pendant l'exercice 14. L'analyse de l'exercice 13 a montré que la parité des sexes était surtout prise en compte dans les programmes et les projets plurisectoriels et dans ceux relatifs à l'adaptation au changement climatique.

38. Cette année, l'équipe du FEM s'est aussi spécifiquement penchée sur la façon dont la parité des sexes était prise en compte dans la grille des résultats de chaque projet. Le Secrétariat a constaté que 24 % des projets examinés comportaient des indicateurs, produits et/ou impacts sexospécifiques dans leurs grilles de résultats. L'indicateur le plus couramment utilisé est le pourcentage ou le nombre de femmes et d'hommes bénéficiaires de produits bien déterminés dans les projets considérés. Le FEM continuera à réfléchir à la façon dont il est possible de mieux suivre les résultats en matière de parité des sexes dans ses projets, au-delà des taux de participation des femmes et des hommes.

39. Il ressort de l'analyse que la parité des sexes est surtout prise en compte dans les projets plurisectoriels (83 %), suivi des projets du sous-domaine d'intervention « adaptation au changement climatique » (80 %). Le domaine d'intervention « dégradation des sols » fait également une large place à cette question (78 %). Les six projets plurisectoriels concernés se composaient d'éléments propres à différents domaines d'intervention, dont la dégradation des sols, les eaux internationales et l'adaptation au changement climatique, là où les projets comportent généralement des activités concrètes de gestion des ressources naturelles qui font appel aux populations locales. C'est un contexte dans lequel la participation conjointe des hommes et des femmes joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs poursuivis.

40. L'analyse du portefeuille a également permis de dégager des informations utiles sur les outils et les formules qui permettaient d'intégrer systématiquement la parité des sexes dans tous les aspects du projet. Ainsi, le projet plurisectoriel MENARID a fait appel à des activités témoins participatives, sexospécifiques et pilotées par les populations pour permettre une gestion intégrée des ressources naturelles dans les bassins hydrographiques. Au stade de la préparation du projet, le FEM a réalisé une évaluation rurale participative et une analyse sexospécifique des causes des changements d'affectation des sols qui conduisent à une dégradation des terres, des écosystèmes et des ressources en eau. L'analyse a également aidé à comprendre le statut social des femmes, à évaluer leur participation aux mécanismes de décision et à juger de leur stade de développement économique et social. Cet exercice a aidé à mettre en évidence et prendre en compte les besoins

² Il s'agit des Examens de l'état d'avancement des projets, des Examens à mi-parcours et des Rapports de fin d'exécution/d'évaluation finale qui contiennent des éléments reflétant la prise en compte de la parité des sexes dans le projet : analyses de la parité des sexes effectuées pendant la préparation et/ou l'exécution du projet, indicateurs sexospécifiques, modalités permettant la participation des femmes et des hommes aux activités du projet (formation, réunions, etc.), personnel recruté pour le projet (engagement de femmes, par exemple), etc.

et les contributions propres aux femmes dans la gestion intégrée des ressources naturelles, particulièrement dans les activités agropastorales de petite envergure.

41. Dans le cadre d'un autre projet plurisectoriel, on a utilisé les données et les informations sexospécifiques collectées auprès des parties prenantes pour définir la vision du bassin hydrographique concerné. Des réunions et des entretiens avec les différents acteurs sur les besoins et les attentes des populations locales ont permis de réunir des informations sexospécifiques quantitatives et qualitatives. Ce travail a aidé à définir une vision commune aux femmes et aux hommes, mais aussi des activités différenciées, en ce qui concerne la gestion des ressources en eau et des écosystèmes du bassin.

42. Un projet essentiellement axé sur l'adaptation au changement climatique a facilité la bonne exécution d'un plan communautaire de cogestion du littoral, l'accent étant mis sur les activités favorables aux pauvres et le soutien aux ménages dirigés par des femmes. Une stratégie sexospécifique a également été élaborée à l'appui de l'exécution effective des activités ciblant les femmes. Cela s'est traduit par une participation active des femmes à l'effort de préservation de la biodiversité et de développement des moyens de subsistance, surtout pour ce qui est de la conservation des mangroves et de la gestion des effets des catastrophes.

43. L'adaptation au changement climatique et la parité hommes-femmes sont intrinsèquement liées, les inégalités entre les sexes pouvant aggraver les vulnérabilités et les risques auxquels les chocs climatiques exposent les femmes. Le projet a permis d'améliorer la participation des femmes aux activités menées en y associant les fédérations des groupes d'entraide de femmes. Les femmes des groupes d'entraide ont également été désignées comme membres des comités d'adaptation aux changements climatiques. À ce jour, les femmes y occupent des positions clés et représentent environ la moitié des effectifs formés dans la zone desservie par le projet. Cela devrait permettre de préserver l'équilibre entre les sexes dans les activités d'adaptation au changement climatique qui feront suite au projet, les comités étant le point d'ancrage de cet équilibre.

44. Dans le domaine d'intervention « diversité biologique », un projet permet d'employer une main-d'œuvre contractuelle mixte pour éliminer les espèces invasives. Les femmes accomplissent des tâches techniques précises. Elles veillent à la bonne gestion et à l'application réglementée des herbicides pour minimiser tout risque de contamination des espèces endémiques. Il a été constaté que les femmes étaient particulièrement aptes à ce travail et le réalisaient plus efficacement que leurs collègues masculins. On veille donc à ce que les femmes soient représentées dans toutes les équipes pour que les opérations d'élimination des espèces introduites et de restauration des écosystèmes enregistrent des taux de réussite plus élevés. En outre, l'équipe de gestion du projet a veillé à ce que les femmes y soient représentées, accueillant deux femmes venant d'ONG et trois du secteur privé. Trois femmes travaillent aussi comme consultantes pour la mise en œuvre du projet. Enfin, le comité de pilotage du projet compte six femmes, dont la présidente.

45. Dans le domaine d'intervention « changements climatiques », la parité des sexes est surtout prise en compte dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'électrification rurale. Dans un projet, l'aide fournie ciblait des femmes pour monter des activités de valorisation des énergies renouvelables dans le cadre du fonds gambien consacré à ces énergies. Ce fonds réserve expressément la moitié des financements à des projets dirigés par des femmes et accompagne la préparation des propositions voulues.

46. Depuis l'adoption de la *Politique du FEM sur l'internalisation des sexes* en 2011, il est intéressant et encourageant de constater que la question de la parité des sexes est mieux prise en compte dans les projets de l'institution. En application de son *Plan pour l'égalité des sexes*³, le FEM prévoit aussi d'inclure des questions précises à ce sujet dans les directives et les formulaires utilisés pour le suivi et l'évaluation des projets (Examens de l'état d'avancement des projets, Examens à mi-parcours et Rapports d'évaluation finale) de façon à ce que les projets, les domaines d'intervention et les Agences du FEM en rendent compte de façon plus homogène.

Peuples autochtones

47. Les 102 projets de la cohorte de l'exercice 14 ont également été passés en revue pour déterminer le degré de prise en compte des préoccupations des peuples autochtones. Au total, les rapports de 18 projets, soit 18 %, traitaient expressément de la participation des peuples autochtones aux activités. Il faut toutefois se montrer prudent lorsqu'on compare ce résultat à ceux des RSA précédents, car la répartition des projets entre les différents domaines d'intervention varie considérablement d'une année sur l'autre et la participation des peuples autochtones est plus forte dans certains domaines d'intervention (et dans certains projets) que dans d'autres⁴. Cela étant, les taux de participation des peuples autochtones, tels qu'ils ressortent des RSA précédents, sont les suivants : 19 % pour l'exercice 11, 5 % pour l'exercice 12 et 9 % pour l'exercice 13. L'un des projets à mettre en exergue dans la cohorte de cette année est *l'Initiative des législateurs de GLOBE à l'appui des forêts*. Il vise à renforcer la capacité des législateurs à élaborer la législation REDD+, tout en travaillant sur les politiques publiques, le budget et, parmi d'autres questions, la sauvegarde des droits des peuples autochtones et des populations qui vivent de la forêt.

48. Les domaines d'intervention qui font directement appel aux populations locales pour la gestion des ressources naturelles – eaux internationales, dégradation des sols et diversité biologique – enregistrent généralement une participation plus forte des peuples autochtones sur le terrain. Certains domaines d'intervention – produits chimiques et déchets, et atténuation du changement climatique, notamment – privilégient souvent les activités dans les zones industrielles et urbaines, là où la présence des peuples autochtones est moins forte. Du fait du développement de son portefeuille de projets sur le mercure, le FEM est amené à renforcer sa collaboration directe avec les peuples autochtones, ces communautés subissant souvent de plein fouet les conséquences de l'orpaillage.

49. L'un des projets du portefeuille de l'exercice 14 associait étroitement les populations autochtones à ses activités en renforçant les capacités des institutions de gouvernance locale et des organisations de la société civile et en mettant délibérément l'accent sur les populations autochtones. Une vingtaine d'ateliers ont été organisés pour faire connaître les modes traditionnels d'exploitation agricole durable des peuples autochtones. L'une des coopératives participant à ces ateliers comptait des membres appartenant à plusieurs groupes autochtones et à

³ Adopté en octobre 2014. Voir :

https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/25_EN_GEF.C.47.09.Rev_.01_Gender_Equality_Action_Plan.pdf

⁴ Les domaines d'intervention qui font directement appel aux populations locales pour la gestion des ressources naturelles – eaux internationales, dégradation des sols et diversité biologique – enregistrent généralement un taux de participation plus élevé des peuples autochtones.

des familles de descendance africaine. La coopérative, qui a réussi à accroître sa production et ses revenus pour les groupes autochtones, compte poursuivre sur sa lancée après la fin du projet.

50. Dans un autre projet rattaché au domaine d'intervention « eaux internationales », il s'agissait de travailler avec les populations autochtones pour gérer les ressources côtières. Grâce au projet, un petit groupe de dirigeants locaux a pu se rendre dans des communautés autochtones du nord de l'Australie pour se familiariser avec leurs systèmes de gestion. Les connaissances acquises pendant ce séjour et les enseignements qu'ils en ont ramenés ont été jugés très importants pour la réussite du projet.

51. Le projet régional GLOBE visait à renforcer la capacité des législateurs à élaborer la législation REDD+, tout en travaillant sur les politiques publiques et le budget, et à sauvegarder les droits des peuples autochtones et des populations qui vivent de la forêt. L'accent a été délibérément placé sur l'application des clauses de sauvegarde environnementale et sociale du FEM, sur le respect des droits des peuples autochtones et des populations vivant de la forêt, et sur la prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les stratégies nationales REDD+.

52. Dans le cadre des *Principes et modalités de participation des populations autochtones aux projets et mécanismes du FEM* (2011), l'institution s'engage à continuer d'associer les peuples autochtones à ses opérations et ses projets.

Participation des organisations de la société civile

53. Depuis la création du FEM, les OSC sont associées à une large gamme d'activités du FEM, allant de l'examen des politiques générales à la participation au processus de refinancement, en passant par la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets. Dans la cohorte de l'exercice 14, les rapports de 65 % des projets fournissaient des informations propres à la participation des OSC. Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui de l'exercice 13 (62 %) et nettement plus élevé que celui de l'exercice 11 (57 %).

54. En 2014, le FEM a également beaucoup progressé sur la question de l'examen de sa *Politique sur la participation du public* (1996). En août 2014, le Réseau FEM-OSC a remis au Secrétariat du FEM un rapport final qui était assorti de recommandations pour actualiser cette politique et présentait sa contribution à l'élaboration de modalités d'application de cet instrument. Le Secrétariat a déjà commencé à préparer les nouvelles *Directives pour la mise en œuvre de la politique sur la participation du public*, en application d'une décision prise dans le cadre de la sixième reconstitution des ressources de l'institution. Il a consulté le Réseau FEM-OSC et toutes les Agences sur la version provisoire de ces directives, présentée à la réunion d'octobre 2014 du Conseil sous forme de documents d'information. Les directives proposent des outils et des mécanismes concrets pour faciliter la participation des OSC et des autres parties prenantes aux opérations du FEM⁵.

Analyse du Programme de microfinancements et des financements de l'action climatique

55. Le RSA de cette année présente aussi une analyse préliminaire du Programme de microfinancements, des financements de l'action climatique et du cycle de projets.

⁵ Ces directives ont été placées sur le site web du FEM à la rubrique « Policies and Guidelines » : https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/webpage_attached/Guideline%20for%20Implementation%20of%20Public%20Involvement%20Policy_0.pdf

Programme de microfinancements du FEM

56. Le Programme de microfinancements du FEM, mis en œuvre par le PNUD, a rendu compte de la troisième année d'activités de sa phase d'opérations 5, qui correspond à l'exercice 14 du FEM. Au cours de cette année, le Programme de microfinancements s'est consacré à la mise en œuvre des projets approuvés pendant sa phase d'opérations 5 et au renforcement de ses portefeuilles de projets, dans le respect de ses objectifs pour la phase en cours. Le Programme mondial a continué à appuyer les activités des OSC dans 117 pays. Des programmes de microfinancements « reclassés »⁶ continuent à être exécutés dans neuf pays. Conformément à une décision arrêtée d'un commun accord par le Secrétariat du FEM et le PNUD, le Programme de microfinancements soumet un rapport global chaque année en septembre-octobre. Ce rapport présente des données financières et revient concrètement sur la mise en œuvre des activités.

Financement de l'action climatique

57. Le Secrétariat a évalué les 275 projets de moyenne et grande envergure approuvés sur fonds propres du FEM pendant l'exercice 14 à hauteur de 850 millions de dollars, au total. Le Secrétariat a constaté que 144 projets avaient pour objectif principal ou objectif important d'atténuer le changement climatique ou de s'y adapter. Les financements approuvés pour ces 144 projets relatifs au climat s'établissent à 490 millions de dollars, soit 58 % du montant total des fonds approuvés pendant l'exercice 14.

Cycle de projets

58. Le RSA rend aussi compte des projets qui auraient déjà dû être soumis à l'approbation ou à l'agrément de la DG (annexe 4), c'est-à-dire les projets pour lesquels le délai de 12 mois (projets de moyenne envergure) ou de 18 mois (projets de grande envergure) a été dépassé.

⁶ Les programmes de microfinancements nationaux « reclassés » sont financés séparément sous forme de projets de grande envergure ayant reçu l'aval des pays concernés.